



RÉGATE AGATHOISE
École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts, Québec
Étape N°4 du Circuit du Québec

INSTRUCTIONS DE COURSE

Du 19 au 20 septembre 2026

École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec et École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts

1. RÈGLES

- 1.1 Cet événement sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel en ligne sur la page d'accueil du site web de l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts ; www.voilesteagathe.com

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux Instructions de Courses, sera affichée avant 08h00 le jour même de son entrée en vigueur
- 3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. CODE DE CONDUITE

Les concurrents et les personnes de soutien doivent se conformer aux demandes raisonnables des officiels de course. (DP)

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés du mât situé près du quai école.
- 5.2 Lorsque le pavillon AP (*Aperçu*) est hissé au mât, le signal d'attention «1 minute » est remplacé par « non moins que 30 minutes ». Les bateaux ne peuvent quitter l'aire de mise à sec lorsque le pavillon AP est hissé.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi est 11h00 et le dimanche est 10h00.
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une autre course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera levé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.3 La dernière journée de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00.

7. PAVILLONS DE CLASSE

<i>Classe</i>	<i>Pavillon de classe</i>	<i>Zone de course</i>
Optimist (Flotte verte)	Pavillon vert	Zone A
Optimist	Pavillon Optimist	Zone B
ILCA 4	Pavillon numérique # 1	Zone B
ILCA 6	Pavillon numérique # 2	Zone B
ILCA 7	Pavillon numérique # 3	Zone B

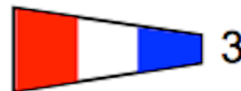
Pavillon vert



Pavillon Optimist



Pavillons numériques



8. ZONE DE COURSE

Les zones de course sont désignées dans l'annexe A.

9. LE PARCOURS

- 9.1 Les schémas dans l'annexe A montrent les parcours, incluant les angles approximatifs entre les sections de parcours, l'ordre dans lequel les bouées doivent être passées, et le côté duquel chaque bouée doit être laissée ainsi que le nombre de tours à réaliser.

10. LES MARQUES

- 10.1 Les bouées du parcours seront en forme de cylindre et jaune.
 10.2 Les bouées de départs et d'arrivée seront rondes et rouges.
 10.3 Si une marque est remplacée, la nouvelle bouée sera ronde et orange.

11. LE DÉPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât ou la drisse affichant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord de la ligne et le côté du parcours de la marque de départ, comme indiqué à l'annexe A.
 11.2 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ (DP).
 11.3 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A5.

12. CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course posera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et retirera la marque originale dès que possible. Dans le cas où la nouvelle marque doit être déplacée, la marque originale sera réutilisée.

13. L'ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera entre le mât ou la drisse affichant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et le côté du parcours de la marque d'arrivée, comme indiqué à l'annexe A.

14. TEMPS LIMITES

14.1

Classe	Temps cible de la course	Limite de temps marque 1	Temps limite d'arrivée du premier
Optimist Vert	20 minutes	15 minutes	40 minutes
Optimist et ILCAC4	30 minutes	20 minutes	60 minutes
ILCA 6 et ILCA 7	40 minutes	20 minutes	60 minutes

14.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A5.1 et A5.2.

14.3 Le non-respect du temps visé ne constituera pas un motif de réparation. Cela modifie la règle 61.

15. RÉCLAMATION ET DEMANDES DE RÉPARATION

15.1 Les réclamations doivent être déposées dans un temps limite de 45 minutes après le signal d'arrivée du bateau comité au port à la suite de la dernière course de la journée, ou le comité de course signale qu'il n'y a plus de course pour la journée.

15.2 L'avis des audiences sera affiché sur le tableau d'affichage 10 minutes après l'heure limite de déposition des réclamations. L'ordre de passage des athlètes impliqués et leurs témoins. Les audiences seront tenues dans la salle des réclamations situé au bureau de l'École de voile.

15.3 Si le comité de course, le comité technique ou le jury à l'intention de réclamer contre un bateau, il le fera via le tableau des réclamations 61.1(b)

16. CLASSEMENT

16.1 Quand moins de 5 courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

16.2 Quand 5 courses et plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

16.3 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes compteront avec le système de pondération.

17. VÉRIFICATIONS ET MESURAGES

Un bateau ou l'équipement d'un participant pourra être vérifié à tout moment afin de vérifier s'il est en conformité avec les règles de classes et les Instructions de Courses.

18. BATEAUX D'OFFICIELS ET DE SUPPORT

18.1 Les drapeaux d'officiels arboreront un drapeau de la FVQ.

18.2 Les entraîneurs en zodiac porteront un brassard fluorescent jaune.

18.3 Sauf pour la flotte verte les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent se tenir à l'écart des zones où les bateaux sont en courses, à compter du signal préparatoire de la première classe à prendre le départ, jusqu'à ce que tous les bateaux de toutes les classes aient terminés leur course, ou que le Comité de Course ait fait un Rappel Général, ou une annulation. (DP)

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau. Le pavillon Y ne sera pas utilisé. Cela modifie la RCV 40.1.
- 19.2 Tous les compétiteurs doivent inscrire leur départ sur l'eau et leur retour sur terre à chaque jour. La feuille sera installée en permanence dans la salle de classe située dans la zone athlètes. (DP)
- 19.3 Un bateau qui se retire de la course doit informer le comité de course aussi tôt que possible. (DP)

20. LES PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe dans la régata à l'exception de la flotte verte d'Optimist. (Tous les participants de la flotte verte recevront un prix de participation). Si une classe est composée de 3 compétiteurs et moins, il y aura uniquement un prix pour le premier de la classe. Les prix seront remis à la fin des courses, le dimanche, le plus tôt possible.

21. DÉCISION DE COURIR

La RCV 3 stipule : « La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir lui incombe seule. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, des changements soudains de temps, une défaillance de l'équipement, des erreurs de manœuvrabilité de l'embarcation, un mauvais matelotage par d'autres bateaux, une perte d'équilibre sur une plate-forme instable et une fatigue entraînant un risque accru de blessures. **Le sport de la voile est inhérent au risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes.**

22. ASSURANCES

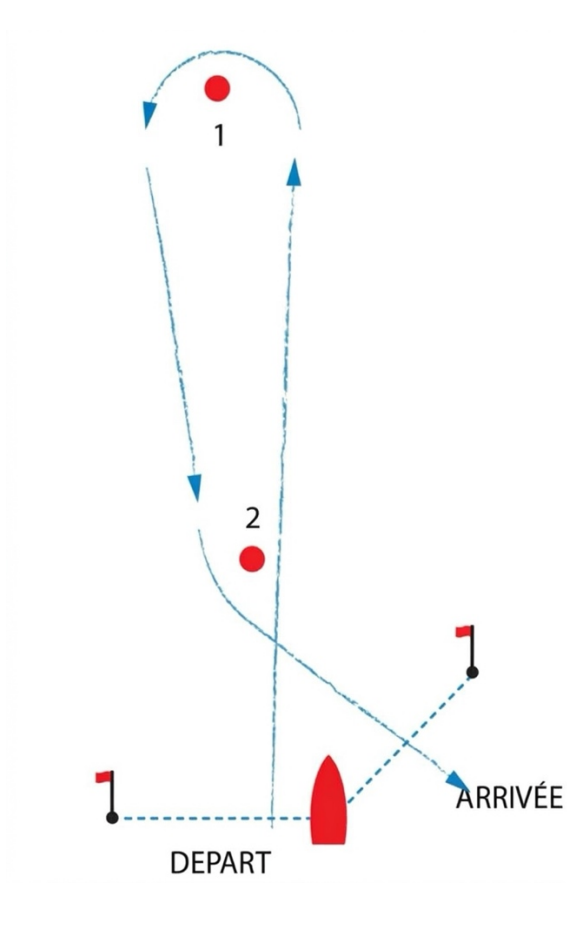
Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties avec une couverture minimum de 500,000.00\$ par accident ou l'équivalent.

Magali Legault, directrice
École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts
info@voilesteagathe.com
www.voilesteagathe.com
819 326-2282

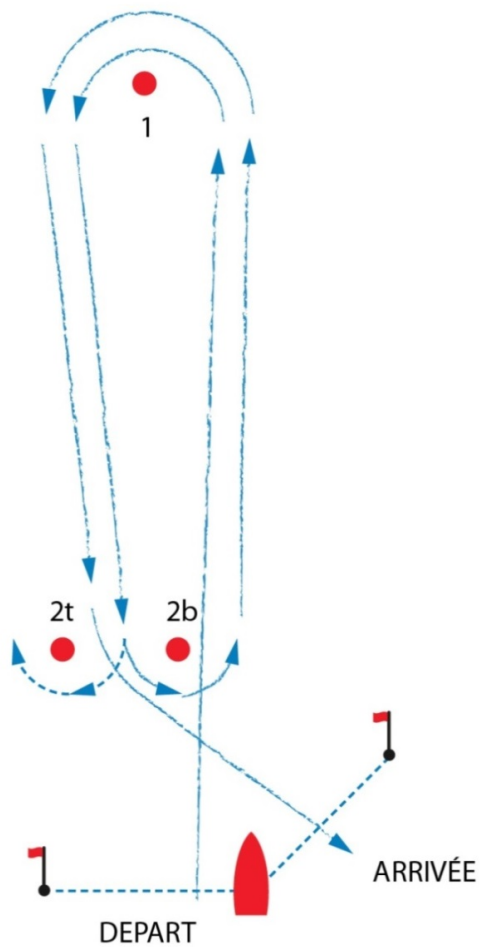
ANNEXE A

Signal	Ordre de contournement des bouées
Opti Vert	Départ-1-2-Arrivée
Opti & ILCA 4	Départ-1-2t/2b-1-2b-Arrivée
ILCA 6 & ILCA 7	Départ-1-2t/2b-1-2t/2b-1-2b-Arrivée

Parcours 1 – Zone A
(Optimist flotte verte)



Parcours 2 – Zone B
(Optimist et ILCA 4, 6, 7)



ANNEXE B

ILLUSTRATION DES ZONES DE COURSES

